

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 5 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 5 juin 2023 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-06-310

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 juin 2023.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023
 - 3.2 Dépôt - Accusé-réception des extraits de résolution - Demandes des municipalités d'une intervention du gouvernement pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Embauche - Aide journalier
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - Mai
 - 5.2 Dépôt - États financiers - Exercice terminé au 31 décembre 2022
 - 5.3 Résultat - Appel d'offres 2023-001-TP - Stabilisation des murs extérieurs de la billetterie du Théâtre des Cascades
6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec - Entente de Services aux personnes sinistrées 2023-2024
7. **SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les pavages de la Cité B.M. inc - Aménagement de 4 dos d'âne sur le chemin du Fleuve
8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Demande de PIIA - secteur B - 28 rue Centrale
 - 8.2 Demande de PIIA - secteur B - 53-55 chemin du Canal
 - 8.3 Demande de PIIA - secteur B - 17 rue Centrale
 - 8.4 Demande de PIIA - secteur B - 15 chemin du Fleuve
 - 8.5 Demande de PIIA - secteur C - Village des écluses
 - 8.6 Demande de PIIA - 23 boulevard de Soulanges
 - 8.7 Demande de PIIA - secteur A - 161 chemin du Fleuve
 - 8.8 Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme

- 8.9 Demande d'implantation d'un nouveau tracé pour la Route verte dans la municipalité de Pointe-des-Cascades
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Contribution à la Société de Recherche historiques de Pointe-des-Cascades
- 9.2 Contribution de 500\$ au projet de carillons de Pointe-du-Buisson.
- 10. RÈGLEMENTS**
- 10.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt 214-2023 décrétant une dépense de 1 881 887 \$ et un emprunt d'excédant pas 608 000 \$ pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc du chemin du fleuve
- 10.2 Adoption - Deuxième projet de Règlement de zonage 121-18 modifiant le règlement de zonage 121 afin d'effectuer certaines modifications règlementaires
- 10.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble pour Pointe-des-Cascades
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 11.1 Aucun
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2023

2023-06-311

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 DÉPÔT - ACCUSÉ-RÉCEPTION DES EXTRAITS DE RÉSOLUTION - DEMANDES DES MUNICIPALITÉS D'UNE INTERVENTION DU GOUVERNEMENT POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

La Municipalité de Pointe-des-Cascades confirme la réception des extraits de résolution de 11 municipalités demandant au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux:

- Municipalité de Saint-Charles-Garnier
- Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu
- Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton
- Municipalité de Sainte-Barbe
- Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- Municipalité de Saint-Athanase
- Municipalité de Saint-Césaire
- Municipalité de Pierreville
- Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil
- Municipalité de Notre-Dame-des-Monts
- Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

4. **RESSOURCES HUMAINES**
4.1 **EMBAUCHE - AIDE JOURNALIER**

2023-06-312

CONSIDÉRANT la vacance des deux postes d'aide-journalier au service des travaux publics à la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT les entrevues menées et les compétences requises;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER les postes d'aide-journalier au service des travaux publics à Messieurs Simon Morin et Alexis Lacasse-Maurice; pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades, durant la période estivale 2023 et de rémunérer ces employés à 16\$/heure, conformément à la Politique des employés étudiants de la Municipalité de Pointe-des-Cascades pour une première année de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**
5.1 **APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - MAI**

2023-06-313

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Mai 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Mai 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 454 939,28 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	356 622,13 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	24 647,98 \$
Salaires nets	73 669,17 \$
TOTAL	454 939,28 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Présentation sommaire des résultats.

5.3 RÉSULTAT - APPEL D'OFFRES 2023-001-TP - STABILISATION DES MURS EXTÉRIEURS DE LA BILLETTERIE DU THÉÂTRE DES CASCADES

2023-06-314

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des coûts permettait de procéder à un appel d'offres par invitation;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont toutes supérieures au montant de dépenses autorisé par invitation écrite;

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme l'appel d'offres doit être publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue,
ET RÉSOLU

DE REFUSER les soumissions déposées par invitation puisqu'elles excèdent toutes le seuil autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – QUÉBEC - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES 2023-2024

2023-06-315

CONSIDÉRANT la nouvelle entente de services aux sinistrés;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec pour Entente de Services aux personnes sinistrées 2023-2024;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Serge R. Raymond et le maire, Peter Zytynsky à signer l'entente.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec un montant maximal de 327 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.290.00.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES PAVAGES DE LA CITÉ B.M. INC - AMÉNAGEMENT DE 4 DOS D'ÂNE SUR LE CHEMIN DU FLEUVE

2023-06-316

CONSIDÉRANT les enjeux de vitesse excessive sur le chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT l'échec des mesures de sensibilisation par le panneau indicateur de vitesse;

CONSIDÉRANT le besoin de sécuriser le secteur et de faire respecter la limite de vitesse;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat gré à gré à l'entreprise Les pavages de la Cité B.M. inc pour l'aménagement de 4 dos d'âne sur le chemin du Fleuve;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Les pavages de la Cité B.M. inc un montant maximal de 8 600 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 DEMANDE DE PIIA - SECTEUR B - 28 RUE CENTRALE

2023-06-317

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le projet selon le croquis déposé pour la construction d'un patio d'une largeur de 22 pieds de couleur noire en façade du bâtiment à condition que la fenêtre ne soit pas une issue et que des arbustes soient plantés entre le patio et la rue afin d'en cacher le dessous.

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de PIIA du 28 rue Centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 DEMANDE DE PIIA - SECTEUR B - 53-55 CHEMIN DU CANAL

2023-06-318

CONSIDÉRANT les plans et croquis déposés pour régulariser leur situation dérogatoire et pour agrandir leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments ne sont pas conformes à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de n'accepter qu'une partie des travaux proposés.

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les travaux suivants :

- Le trottoir de béton à condition qu'il s'arrête à la ligne de lot;
- Le retrait du balcon latéral;
- La modification de la porte en façade à condition que la 2^e porte soit identique;
- La modification de la fenêtre en façade au niveau du rez-de-chaussée à condition que la 2^e fenêtre soit identique;
- La modification des fenêtres en façade au premier étage;
- La modification des fenêtres du salon et de la cuisine à condition que les fenêtres du 2^e étage soient uniformes aux nouvelles fenêtres (couleur);
- La modification de la fenêtre de la salle de bain à l'arrière;
- La construction du patio et l'aménagement BBQ à l'arrière;
- La construction d'un mur d'intimité sur le patio;
- L'agrandissement vers l'arrière, mais sans porte-à-faux pour être conforme à la réglementation.

DE REFUSER les travaux suivants :

- Le remplacement de la fenêtre la plus au nord sur la rue pour une porte-patio et ne pas permettre d'accès par cette ouverture;
- La coupe des arbres en façade;
- La modification du revêtement extérieur tel que proposé, le CCU serait favorable à une division horizontale de la maçonnerie sur le bâtiment plutôt que la proposition verticale;
- L'agrandissement latéral, car non conforme à la réglementation (sur pilotis);
- Le stationnement sur le côté, les demandeurs pourront resoumettre cette demande lorsqu'ils seront propriétaires de la section;
- De vendre des portions de l'emprise de la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 DEMANDE DE PIIA - SECTEUR B - 17 RUE CENTRALE

2023-06-319

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan-croquis concernant la demande de remplacement de clôtures;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux d'aménagement et de remplacement de clôtures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 DEMANDE DE PIIA - SECTEUR B - 15 CHEMIN DU FLEUVE

2023-06-320

CONSIDÉRANT que les demandeur ont déposé une demande de rénovation sans plan;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de reporter la demande;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE REPORTER le traitement de la demande jusqu'à ce que le dossier soit complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 DEMANDE DE PIIA - SECTEUR C - VILLAGE DES ÉCLUSES

2023-06-321

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé un document explicatif des interventions prévues pour l'année à venir, notamment la construction de deux bâtiments accessoires, des plateformes multiusages et un agrandissement de la plage urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation des travaux proposés;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la construction de deux bâtiments accessoires, des plateformes multiusages et l'agrandissement de la plage urbaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 DEMANDE DE PIIA - 23 BOULEVARD DE SOULANGES

2023-06-322

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte brune pour des bardeaux d'asphalte noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.7 DEMANDE DE PIIA - SECTEUR A - 161 CHEMIN DU FLEUVE

2023-06-323

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des croquis qui respectent les conditions de la zone à risque de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le remblai et un aménagement paysager en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.8 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2023-06-324

CONSIDÉRANT l'article 4 du Règlement 2015-003 relatif à la Constitution du Comité consultatif d'urbanisme qui précise que la personne qui agit à titre de président doit être nommée par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la nomination de monsieur Guillaume Levac à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin de son mandat de membre du CCU en octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.9 DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TRACÉ POUR LA ROUTE VERTE DANS LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

2023-06-325

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a mandaté Vélo-Québec pour réviser les tracés de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), daté d'il y a dix ans, est mésadapté aux besoins de la communauté puisqu'il emprunte les rues du centre-ville dont l'emprise est très étroite et influence le stationnement et les activités de ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE Vélo-Québec a été mandatée par la CMM pour procéder à la révision du tracé de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE les programmes de financement public soutiennent les tracés de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades souhaite réaliser le tronçon manquant de la Route verte;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADRESSER une demande de modification de tracé pour le tronçon qui traverse la municipalité de Pointe-des-Cascades du kilomètre zéro de la Piste cyclable de Soulanges jusqu'à la route 338.

DE PROPOSER le tracé qui longe la rue de l'Aqueduc et la route 338 jusqu'à la traverse de l'avenue Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9.1 CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUES DE POINTE-DES-CASCADES

2023-06-326

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades octroie des contributions financières pour les activités de la Société de Recherches historiques de Pointe-des-Cascades depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Recherches historiques de Pointe-des-Cascades contribue de manière active à la préservation du patrimoine de Pointe-des-Cascades année après année;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 14 500\$ est déjà prévu au budget 2023;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la contribution de 14 500\$ à la Société de Recherches historiques de Pointe-des-Cascades à même le poste budgétaire 02 70250 970 et d'autoriser le Directeur général et greffier-trésorier à procéder au transfert de la somme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 CONTRIBUTION DE 500\$ AU PROJET DE CARILLONS DE POINTE-DU-BUISSON

2023-06-327

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades figure parmi les 13 municipalités invitées par Pointe-du-Buisson à soumettre un texte;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Pointe-des-Cascades envers le patrimoine régional et la protection des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades possède une société de recherches historiques qui saura produire un texte de qualité, représentatif de notre communauté;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à verser un montant de 500\$ à Pointe-du-Buisson à même le poste budgétaire 02 701 20 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS
10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 214-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 881 887 \$ ET UN EMPRUNT D'EXCÉDANT PAS 608 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC DU CHEMIN DU FLEUVE

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement d'emprunt 214-2023 décrétant une dépense de 1 881 887 \$ et un emprunt d'excédant pas 608 000 \$ pour les travaux de réhabilitation d'aqueduc du chemin du fleuve est déposé et un avis de motion est donné par Mario Vallée à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 **ADOPTION - DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 121-18
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 121 AFIN D'EFFECTUER
CERTAINES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES**

2023-06-328

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le Règlement de zonage numéro 121;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du Règlement numéro 121 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge nécessaire d'effectuer certains ajustements en matière d'urbanisme, afin d'offrir un encadrement adéquat et de simplifier l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Benoit Durant et qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2023, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, Chapitre E-2.2);

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation publique aura lieu le 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et aux dispositions de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce premier projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE les haies peuvent être esthétiques et que les propriétaires peuvent désirer de l'intimité;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles sur le stationnement empêchent la réalisation de commerce de proximité à l'intérieur des limites du centre-ville de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'offre récréotouristique en matière d'hébergement à Pointe-des-Cascades est nulle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas lotir les lots en bordure du canal pour réaliser de l'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre la couronne et la municipalité de Pointe-des-Cascades permet les usages récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE peu d'usages récréotouristiques sont permis dans les zones RT-26 et RT-27;

CONSIDÉRANT QU'aucune grille des usages n'a de rangée pour la classe d'usage Services récréatifs / catégorie 5;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2023, la municipalité a reçu l'analyse de conformité avec les modifications à apporter;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée de procéder à un vote,
Il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

DE REFUSER le deuxième projet de Règlement de zonage 121-18 modifiant le règlement de zonage 121 afin d'effectuer certaines modifications réglementaires.

10.3 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION, D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1), une municipalité peut adopter un règlement sur les PPCMOI peut être adopté conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades souhaite encourager l'innovation et la créativité en matière d'aménagement et de développement urbain ;

CONSIDÉRANT QUE certains projets et demandes peuvent sortir du cadre des règlements en vigueur, mais qui sont d'intérêt significatif pour la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un règlement sur les PPCMOI permettrait d'évaluer et de traiter ces demandes exceptionnelles de manière cohérente, équitable et au cas par cas;

Un avis de motion est donné par le conseiller Benoit Durand pour un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble à l'échelle du territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades qui sera déposé à une séance ultérieure.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Monsieur Vallée mentionne qu'il n'a rien de spécial.

Madame Ménard invite les citoyens à faire attention à leur utilisation de l'eau potable et à fréquenter le Village des écluses avec le nouveau partenariat en offre alimentaire, Patate et Plage.

Madame Rodrigue souligne les mesures prises pour favoriser la réduction de la vitesse dans nos rues dont les nouveaux bacs à fleurs sur la rue Centrale et les dos d'âne, prochainement sur le chemin du fleuve. Elle mentionne le cinéma en plein air en juin. Elle invite les citoyens à joindre le comité d'activités citoyennes dont la prochaine rencontre est prévue le 8 juin 19h au Centre communautaire.

Monsieur Durand mentionne la tenue des soirées de cinéma en plein air les vendredis 17 juin, 30 juin et 28 juillet prochains. Il demande d'être vigilant sur les restrictions de feu et qu'il est triste de voir les feux de forêt qui affectent la qualité de l'air. Il espère que ce ne sera pas trop catastrophique.

Monsieur Juneau souligne que le compost est arrivé et disponible pour tous nos résidents. Toutefois, il note que peu de bacs bruns sont mis au bord du chemin donc peu de citoyens pratiquent le compostage. Il mentionne que l'estimation du coût de construction du garage n'est toujours pas disponible.

Monsieur Poirier souhaite un bel été à tous.

13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky mentionne qu'il a été présent à la consultation publique sur les règlements qui précédait celle-ci.

À la suite de l'invitation de notre députée Madame Picard, il a visité le Parlement de Québec où il a fait la rencontre de M. Fitzgibbon, Madame Roy et le premier ministre François Legault.

La situation de l'eau potable est dans une situation critique. Il entre 11 litres/secondes et en sort 14 litres/secondes.

Prenez soin de visiter vos voisins quand la chaleur est excessive au cas où ils auraient besoin d'assistance.

Le niveau d'eau du canal est bas. Il a communiqué avec la MRC à ce sujet.

Le Parc du canal de Soulanges est maintenant installé au bâtiment d'accueil au 2 chemin du canal.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Bacs à fleurs sur la rue Centrale

Tracé de la Route verte

Circulation à sens unique

Site internet de la municipalité

Ouverture de la piscine

Lumière du phare

Terrain vacant – 69 ch. du Fleuve

Puits

Feux extérieurs

97 ch. du Fleuve – stationnement

63 ch. du Fleuve – affichage permis

Dos d'âne

Piscines

Arbres

Service de sécurité

Feu à la descente de bateau

Baril à récupération d'eau

Baignade et plage

Interdiction d'arrosage

Rôle de l'inspecteur municipal/Règlement d'arrosage

Cabane à pêche/camping

Fréquence de la collecte des déchets

PPCMOI

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2023-06-329

À 21H20 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 5 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et

Le Maire

greffier-trésorier

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*